



Département Isère – Canton Le Touvet – Commune de Crolles

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 27 mars 2015

**Objet : SUBVENTIONS ET ADHESIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'ACTION SOCIALE, DU LOGEMENT, DE LA PREVENTION ET DU SANITAIRE**

L'an deux mil quinze, le vingt sept mars, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2015

**PRESENTS : Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE, CHEVROT, DEPETRIS, FAYOLLE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, LAPLANCHE, MORAND, PAIN**  
**MM. BRUNELLO, CROZES, FORT, GAY, GERARDO, GLOECKLE, LEMONIAS, LORIMIER, MULLER, PEYRONNARD, PIANETTA**

Présents : 25

Absents : 4

Votants : 28

**ABSENTS : MM. BOUKSARA (pouvoir à M.PEYRONNARD), GIMBERT, LE PENDEVEN (pouvoir à Mme. PAIN), PAGES (pouvoir à Mme. GEROMIN)**

Mme. Martine DEPETRIS a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L1611-4, L2121-29, et L2311-7 ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir financièrement (subvention ou adhésion) des associations œuvrant dans les domaines de l'action sociale, du logement de la prévention et du sanitaire ;

Considérant l'intérêt de subventionner des actions ayant pour finalité un soutien, un suivi ou un accompagnement de public fragilisé par la maladie, l'âge, le handicap ou la dépendance, la précarité socioprofessionnelle ;

Considérant que l'ensemble des associations ci-dessous développent leurs actions en faveur d'un public crollois ;

Suite à la réflexion menée dans le cadre de la Commission Solidarité le 03 février 2015, Monsieur le Maire décide de soutenir ces projets et d'approuver le versement à ces associations des subventions ci-dessous proposées :

Associations	Objet	Subvention proposée
Soleil Rouge	Financer l'intervention de clowns professionnels auprès des enfants hospitalisés en service pédiatrique du CHU de Grenoble	300,00 €
Les Potagers sous la Dent	Achat d'une ruche éducative et de mobiliers pour compléter l'existant	1 120,00 €
Accueil demandeur d'asile (ADA)	Accueillir les demandeurs d'asile de l'Isère, Savoie et Haute Savoie, Soutenir les usagers dans les démarches administratives.	1 000,00 €
Association pour l'enseignement des enfants malades à domicile et à l'hôpital (AEEMDH)	Dispenser des cours auprès des collégiens et lycéens malades	400,00 €

Associations	Objet	Subvention proposée
Secours Populaire – Comité de Froges Belledonne	Assurer une aide à l'alimentation, aux vacances et à la culture pour des familles défavorisées	1 500,00 €
Les Restaurants du cœur et Relais de l'Isère	Assurer une aide pour l'alimentation des familles défavorisées	500,00 €
Club Arthaud	Organiser des loisirs, des vacances et des rencontres au sein du club. Défendre les intérêts des personnes âgées	6 100,00€
Locomotive	Accompagnement des enfants atteints de cancers ou de leucémie hospitalisés au CHU de Grenoble	150,00 €
Phares	Accompagner et soutenir les personnes âgées dans les services gériatriques du CHU de Grenoble	400,00 €
Allo Maltraitance Personnes Agées et/ou Handicapées (ALMA)	Permanences d'écoute téléphonique et de conseil pour des personnes handicapées et/ou âgées, victimes de maltraitance	300,00 €
Amicale des Locataires (CNL) de Crolles	Défense des droits et gestion des problèmes des locataires des logements sociaux crollois	800,00 €
Association Française contre les Myopathies - délégation Isère (AFM)	Permettre le départ en vacances de personnes atteintes de maladies neuromusculaires	250,00 €
Aide et Action	Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale et développement d'activités intergénérationnelles - l'association participe aux « parcours découverte » périscolaires de la commune	500,00 €

Monsieur le Maire informe que le collectif Alertes 38 regroupe depuis 2002 les différents acteurs de la gérontologie et œuvre pour une coordination départementale de réflexions et d'actions de l'ensemble de ces acteurs. Elle participe activement aux actions menées sur le Grésivaudan et en Isère :

- Aux commissions personnes âgées au niveau du Grésivaudan (communauté de communes « Le Grésivaudan » ou Conseil Général Territoire de Bernin)
- Aux états généraux de la Gérontologie.
- Au rapprochement des secteurs de la Gérontologie et du Handicap.
- A la mise en place et au suivi du Schéma gérontologique Isère.
- A l'organisation de la prochaine conférence « bien vieillir dans le Grésivaudan » fin 2015.
- A la création et au suivi départemental des cafés des âges, en partenariat avec l'association nationale "Vieillir c'est vivre »

Il informe que la dépense sera prélevée à l'article 6182 du budget communal.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité (2 abstentions) des suffrages exprimés :

- approuve le versement aux associations ci-dessus,
- décide de soutenir l'association Alertes 38 par le biais d'une adhésion de soutien de 75 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
Crolles, le 3 avril 2015  
Philippe LORIMIER  
Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le ..... de sa notification le ..... et de sa transmission en Préfecture le .....  
07.04.2015  
Pour le Maire, par délégation, Chafika Patel, Directrice Générale des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.